

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX  
MRC DE L'ÉRABLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 8 juillet 2025 à 19h00 et à laquelle séance sont présents :

Est/sont absents:

Siège #1 - Manon Lambert

Siège #2 - Marie-Michelle Roux

Siège #3 - Pierre Gosselin

Siège #4 - Vincent Beaudoin

Siège #5 - Étienne Vigneault

Siège #6 - Jean Goulet

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Mme Joanie De Ladurantaye, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est aussi présente.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**071-07-25**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Roux , appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 - Séance ordinaire du 10 juin 2025**
- 4 - FINANCES**
  - 4.1 - Adoption des comptes à payer**
- 5 - ADMINISTRATION**
  - 5.1 - Fermeture du bureau**
  - 5.2 - AUTORISATION BOISSONS ALCOOLISÉES - TERRAIN MUNICIPAL**
  - 5.3 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière - Entente de coopération pour un plan de gestion des actifs en eau de la MRC de L'Érable**
  - 5.4 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière Bonification de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie - Embauche et partage d'une nouvelle ressource en géomatique**
  - 5.5 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière - Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de gestion documentaire**
  - 5.6 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière - Entente intermunicipale relative à l'inspection municipale**
  - 5.7 - Appel d'offres regroupé pour la collecte, le transport et le traitement des déchets - Délégation de la gestion de l'appel d'offres à la MRC de L'Érable**
- 6 - RÉGLEMENTATION**
  - 6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 100- 2025 « Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable.»**

**6.2** - Adoption du second projet de règlement # 99-2025 « Règlement modifiant le règlement de zonage »

**7** - PÉRIODE DE QUESTIONS

**8** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**072-07-25**

**3.1 - Séance ordinaire du 10 juin 2025**

Il est proposé par Mme Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 soit adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil municipal.

La secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**4 - FINANCES**

**073-07-25**

**4.1 - Adoption des comptes à payer**

Comptes à ratifier : 81 685.47\$

Comptes à payer : 142 621.28\$

Il est proposé par M. Vincent Beaudoin et résolu de ratifier les comptes payés en juin et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 224 306.75\$. Que cette liste soit annexée au procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**5 - ADMINISTRATION**

**074-07-25**

**5.1 - Fermeture du bureau**

Sur la proposition de M. Vincent Beaudoin, il est résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant les vacances de construction soit du 20 juillet au 2 août 2025;

Que la fermeture du bureau municipal sera affichée au bureau municipal ainsi que sur le site internet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**075-07-25**

**5.2 - AUTORISATION BOISSONS ALCOOLISÉES - TERRAIN MUNICIPAL**

Attendu que le conseil peut, par résolution, autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans les endroits publics (r.m. 499, art 2)

Il est proposé par M. Pierre Gosselin et résolu d'autoriser la consommation de boissons alcoolisées sur le terrain de balle de la municipalité, pour la saison régulière des ligues de balle-molle adulte pour 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

076-07-25

**5.3 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière - Entente de coopération pour un plan de gestion des actifs en eau de la MRC de L'Érable**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC et les 10 Municipalités qui la composent désirent présenter un projet d'entente de coopération pour un plan de gestion des actifs en eau de la MRC de L'Érable dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Étienne Vigneault et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à participer au projet d'entente de coopération pour un plan de gestion des actifs en eau de la MRC de L'Érable;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC de L'Érable, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne Christian Daigle, maire et Joanie De Ladurantaye, directrice générale par intérim, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

077-07-25

**5.4 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière Bonification de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie - Embauche et partage d'une nouvelle ressource en géomatique**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et les organismes municipaux d'Inverness, Laurierville, Lyster, Plessisville, Sainte-Sophie-D'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et de Villeroy désirent présenter un projet de bonification de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Goulet et résolu :

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à participer au projet de bonification de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC de L'Érable, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne Christian Daigle, maire et Joanie De Ladurantaye, directrice

générale par intérim, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**078-07-25**

**5.5 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière - Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de gestion documentaire**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et les organismes municipaux d'Inverness, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Plessisville, Princeville, Sainte-Sophie-D'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et de Villeroy désirent présenter un projet de bonification de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de gestion documentaire dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beaudoin et résolu :

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de gestion documentaire;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC de L'Érable, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne Christian Daigle, maire et Joanie De Ladurantaye, directrice générale par intérim, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**079-07-25**

**5.6 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière - Entente intermunicipale relative à l'inspection municipale**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et les organismes municipaux d'Inverness, Laurierville, Sainte-Sophie-D'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et de Villeroy désirent présenter un projet de bonification de l'entente intermunicipale relative à l'inspection municipale dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Goulet et résolu :

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale relative à l'inspection municipale;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC de L'Érable, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne Christian Daigle, maire et Joanie De Ladurantaye, directrice générale par intérim, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**080-07-25**

**5.7 - Appel d'offres regroupé pour la collecte, le transport et le traitement des déchets - Délégation de la gestion de l'appel d'offres à la MRC de L'Érable**

ATTENDU QUE le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets vient à échéance le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se regrouper avec d'autres municipalités de la MRC dans le cadre d'un appel d'offres public d'une durée de 3 ans, avec deux options de renouvellement pour un an supplémentaire visant la collecte, le transport et le traitement des déchets;

ATTENDU QUE les articles 29.10 et suivants de la Loi sur les cités et villes ou les articles 14.8 et suivants du Code municipal permettent à une municipalité locale de se regrouper avec d'autres municipalités et de déléguer le pouvoir de procéder à un appel d'offres;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable recommande aux municipalités de procéder à un appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des déchets du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 avec deux options de renouvellement du contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2029 au 31 décembre 2029 et du 1<sup>er</sup> janvier 2030 au 31 décembre 2030;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public commun pour la collecte, le transport et le traitement des déchets en vue de conclure un contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 avec deux options de renouvellement du contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2029 au 31 décembre 2029 et du 1<sup>er</sup> janvier 2030 au 3 décembre 2030;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax conserve la responsabilité de conclure le contrat à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de L'Érable;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**6 - RÉGLEMENTATION**

**6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 100- 2025 « Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable.»**

Avis de motion est donné par le conseiller M. Pierre Gosselin à l'effet que le règlement # 100-2025 concernant l'utilisation de l'eau potable sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

081-07-25

**6.2 - Adoption du second projet de règlement # 99-2025 « Règlement modifiant le règlement de zonage »**

ATTENDU QUE la zone R/C-1 dispose d'un fort potentiel résidentiel;

ATTENDU QUE la zone R/C-2 dispose d'une forte dynamique entre les commerces et les lieux d'habitations.

ATTENDU QUE la municipalité juge qu'il est important de dynamiser son territoire pour permettre un développement harmonieux entre les usages;

ATTENDU les articles 123 et 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apporté au premier projet;

Proposé par Mme Manon Lambert et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement N°99-2025 afin de modifier le règlement de zonage, dans les grilles de spécifications R/C-1 et R/C-2 pour y ajouter respectivement les usages H5 Multifamiliale et C5 Commerce mixte.

QUE ce second projet du règlement soit disponible pour consultation sur le site internet et au bureau municipal.

QU'une copie du premier projet de règlement soit transmise à la MRC de L'Érable, accompagnée de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Réponses aux diverses questions des citoyens.

082-07-25

**8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Roux appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h13.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Christian Daigle, maire

\_\_\_\_\_  
Joanie De Ladurantaye  
Directrice générale/Greffière-trésorière par intérim